

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSÉMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19-0040669

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 483

Société : MUPRAS . RAM .

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN SOUNA MOHAMED

Date de naissance : 01.01.1940

Adresse : lotis TA DAMDOUNE (CHERAT) RUE 2 - IM 75 .

N° 5 . Oulfa Casablanca .

Tél. 05 22 89 50 77 . Total des frais engagés : 800 + 1.728.10 + 144.10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. IRAQI Maha
Ophtalmologue
Gr.Rés Addoha Dar Essalam
• Tel : 05 22 91 13 38

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : BEN SOUNA MOHAMED . Age : 80 Ans .

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

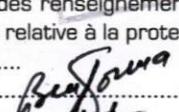
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA .

Signature de l'adhérent(e) : Ben Souma

Le : 10/02/2020





Dr. IRAQI Maha

Ophtalmologiste

- Ex. Interne au CHU Ibn Rochd
- Diplôme de Chirurgie Réfractive et de Phacoémulsification à l'Université de Toulouse.
- Diplômé de Neuro-ophtalmologie et Diplômé de l'Oeil et Médecine Interne
- Diplôme de Contactologie à l'Université de Bordeaux



الدكتورة عراقى مها

اختصاصية في طب

و جراحة العيون

طبية داخلية سابقا بالمركز

الاستشفائي ابن رشد

Casablanca, 24 février 2020

Mr. BENSOUNA Mohamed

١٤٤.١٠

1/ VISMED COLLYRE



SYNTHEMEDIC
22-24 Rue Zoubeir Ibnou
El Aouam 20500 Casablanca
P.P.C:144.10



1 goutte 6 fois par jour , dans les deux yeux

٣٤.٠٥

2/ LIPOSIC GEL



LIPOSIC
Gel ophtalmique 10 g
ZENITH PHARMA
PPV: 34,00 DH
ADSP n° 220 DMP/21/NNP



1 app 3 fois par jour , dans l'œil gauche

٦٢، Bd. Oum Rabia، Imm. 44 App. 8، Hay Oulfa، Casablanca - Tel: ٠٥ ٢٢ ٩١ ١٣ ٣٨
زنوج، شارع أم الرحمة، عمارة ٤٤، شقة ٨، حي الالفة
Dr. IRAQI Maha
Ophtalmologiste
Gr.Rés Addoha Dar Essalam
Tel : 05 22 91 13 38

المجمع السكني الضحى، دار السلام، شارع أم الربيع - طريق الرحمة، عمارة 44، شقة 8، حي الالفة

Groupe Résidentiel Addoha, Dar Essalam, Bd. Oum Rabia, Route Arrahma, Imm. 44 App. 8, Hay Oulfa, Casablanca - iraqimaha@yahoo.fr

Tél.: 05 22 91 13 38 - GSM : 06 78 75 89 89

Dr. IRAQI Maha

Ophtalmologiste

- Ex. Interne au CHU Ibn Rochd
- Diplôme de Chirurgie Réfractive et de Phacoémulsification à l'Université de Toulouse.
- Diplômé de Neuro-ophtalmologie et Diplômé de l'Oeil et Médecine Interne
- Diplôme de Contactologie à l'Université de Bourgogne

SYNTHEMEDIC
22-24 Rue Zekeria Ibou
El Aouan 20500 Casablanca
P.P.C:144.10



الدكتورة عراقى مها

اختصاصية في طب

وجراحة العيون

طبيبة داخلية سابقاً بالمركز

الاستشفائي ابن رشد

10 février 2020

Casablanca, le

Mr. BENSOUNA Mohamed



1/ VISMED COLLYRE

1 goutte 4 fois par jour , dans les deux yeux

PHARMACIE SAIB
Zakaria SAIB
Decteur sa Pharmacie
154, Bd. Oued Douira El Azhar II
Casablanca - Tel: 05 22 91 16 84

Dr. IRAQI Maha
Ophtalmologiste
Gr.Res Addoha Dar Essalam
Tél: 05 22 91 13 38